

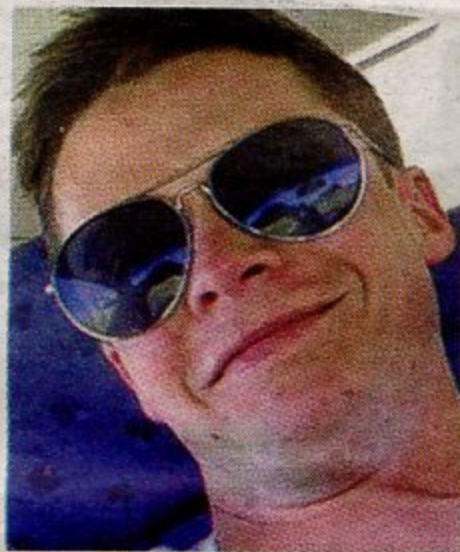
Le double meurtre de la place de la Pucelle au tribunal

ASSISES L'homme accusé d'avoir tué deux jeunes gens en 2015 à Rouen était sorti de prison un mois avant et aurait dû être expulsé. Son procès s'ouvre aujourd'hui.

PAR LOUISE COLCOMBET

« **LA SITUATION** n'est pas très rassurante. » Lorsqu'elle adresse cet ultime SMS à l'un de ses amis, Elise Fauvel ne sait pas encore que le pire l'attend. Il est 4h 29 ce dimanche 20 décembre 2015. Après une soirée festive, la jeune femme de 24 ans vient de regagner son studio de la place de la Pucelle, en plein centre-ville de Rouen (Seine-Maritime). Elle a tenu à ramener chez elle Julien Tesquet, 31 ans, dont l'état d'ivresse avancé préoccupe alors leur groupe d'amis et fait l'objet de cet échange de messages.

En chemin, Elise Fauvel a trouvé, pense-t-elle, une main secourable en la personne de Jean-Claude Nsengumukiza. Sur sa proposition, ce dernier va l'aider à acheminer Julien Tesquet, titubant et malade, jusque dans son appartement. Dix heures plus tard, l'homme quitte les lieux, laissant derrière lui une insoutenable scène de crime : les deux amis ont été étranglés et Elise brutalement violée. L'homme, un colosse de 38 ans, SDF en situation irrégulière, est jugé à partir d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi aux assises de la Seine-Maritime. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité pour ces crimes



Julien Tesquet et Elise Fauvel avaient été retrouvés morts le 20 décembre 2015 dans une mise en scène macabre.

dont il soutient n'avoir aucun souvenir, en dépit de preuves accablantes.

« Il est toujours terrible pour la famille de ne pas connaître les dernières heures de leur proche, mais dans ce cas précis, c'est peut-être mieux ainsi... », souffle M^e Marc Absire, avocat du père de Julien Tesquet, évoquant une « atrocité » doublée d'une « mise en scène macabre » : les deux corps tuméfiés avaient été retrouvés enlacés, les visages recouverts d'une écharpe rose, les corps d'un drap blanc.

PIÉGÉ PAR LES IMAGES VIDÉO

Confondu par son sperme et son ADN retrouvés en quantité dans l'appartement qu'il a pourtant pris soin de nettoyer,

Jean-Claude Nsengumukiza va nier, arguant d'un emploi du temps fantaisiste avant d'être contredit par les images de vidéosurveillance et la téléphonie. Au lendemain des faits, il s'est aussi débarrassé de son pantalon et de son portable, il présente des griffures qu'il attribue tantôt à une blessure avec de l'huile bouillante, tantôt au chat d'une amie... « Satan s'est transformé en moi », dirait-il également, sans convaincre les experts psychiatres qui l'ont jugé en pleine possession de ses moyens, doté au contraire

FAITS DIVERS



* PARIS NUT-MANDE W/ BOTS HASLAND

d'une personnalité « manipulative et perverse ».

« C'est un prédateur, un loup », abonde M^e Yves Mahiu, avocat de la famille maternelle de Julien Tesquet : condamné à une dizaine de reprises, l'homme s'est plusieurs fois introduit chez des femmes en escaladant la façade de leur immeuble et en entrant par la fenêtre... En août 2009, il était ainsi parvenu à violer une femme – une « cougar », dit-il de sa victime, qui selon lui était consentante.

LE VERDICT ATTENDU VENDREDI

Condamné à huit ans de prison, il avait été libéré un mois seulement avant le double meurtre. « Or il n'aurait jamais dû se trouver là », souligne M^e Dominique Lemiegre, avocat de la famille Fauvel, qui compte attaquer l'Etat pour faute lourde. « Il aurait dû être expulsé à sa sor-

tie de prison... mais est ressorti libre comme l'air ! », s'agace le pénaliste, soulignant que l'accusé – dont la nationalité, rwandaise ou ougandaise, n'est toujours pas établie – était « passé maître dans l'art de se dérober à l'expulsion, utilisant treize identités, quatorze filiations et six dates de naissance différentes... ».

« Rien que de très classique et compréhensible pour quelqu'un qui redoute plus que tout l'expulsion », répond M^e Julia Massardier, l'avocate de Jean-Claude Nsengumukiza, jugeant la polémique hors sujet. « Il ne conteste pas sa responsabilité, mais les faits sont assez terribles pour ne pas avoir besoin d'en rajouter », ajoute-t-elle, espérant que son client soit jugé « pour ces seuls faits et non pour les fantasmes qu'on projette sur lui ». Le verdict est prévu vendredi.

Le suspect,
**Jean-Claude
Nsengumukiza,**
encourt la réclusion
criminelle
à perpétuité.

**“ C'EST
UN PRÉDATEUR,
UN LOUP ”**

**M^e MAHIU, AVOCAT DE
LA FAMILLE TESQUET
AU SUJET DE L'ACCUSÉ**